

## **Docteur Pierre LE RUZ**

### Missions confiées par des Services Officiels

- 1991** - Expert désigné par le Sous-Préfet de Douai  
dans l'action de la Ville de COUTICHES contre EDF,
- 1994** - Expert désigné par la commission LANNOYE du Parlement Européen,
- 1995** - Expert judiciaire désigné par divers tribunaux  
**1996** TGI et TA de STRASBOURG,  
TGI de PONTOISE,  
TA de PARIS,  
TA de CAEN,  
TGI de RENNES,
- 1997** - Expert désigné par le Central Consultancy Register of DG1A  
à BRUSSELS – N° FRA-21936,
- 1997** - Expert désigné par l'Union des Transports Publics et par la Direction Centrale du  
Service de Santé des Armées,
- 1998** - Expert désigné par la commission du Débat Public sur la THT,  
**2003**  
**2005**
- 2001** - Expert désigné par le Ministère de l'Economie et des Finances  
**2004** Antenne Loire Bretagne,
- 2003** - Désigné comme chairman au Congrès International de l'Electromagnétisme par le  
Comité Technique de CEM EXPO,
- 2004** - Expert désigné par l'Assistance Publique  
**2005** des Hôpitaux de Paris,

Le Dr Pierre LE RUZ est donc pleinement reconnu comme opposable à l'Administration et à la Justice.

L'accréditation COFRAC dont l'absence lui est parfois reprochée ne concerne en fait que les entreprises et les bureaux de contrôle et son absence est sans objet quand il s'agit d'un expert.

Rappelons de plus que dès 1981, le Dr Pierre LE RUZ a été Administrateur à la Société Française de Radioprotection – SFRP – en tant que spécialiste RNI.